



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

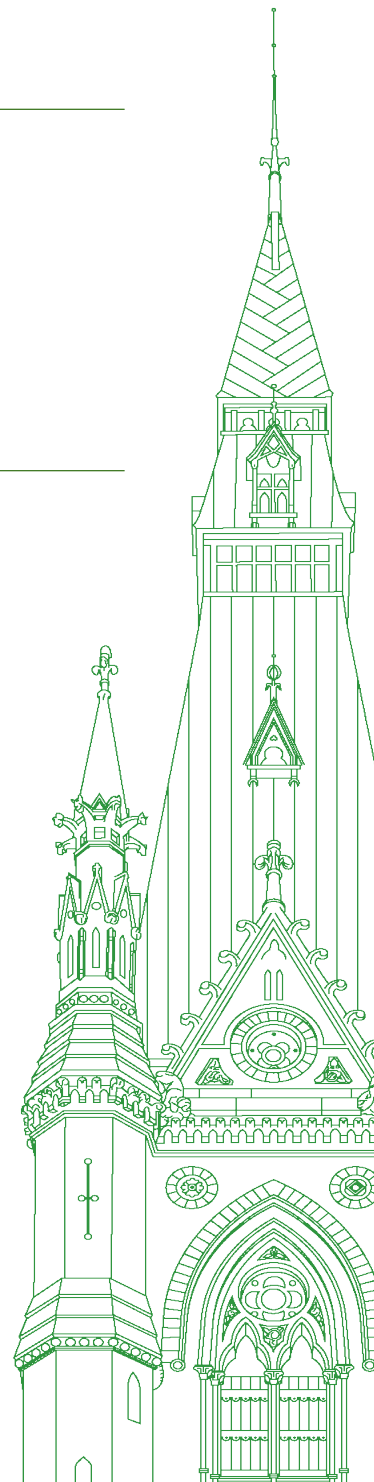
Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 016

Le mardi 2 décembre 2025

Présidente : Marie-France Lalonde



Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 2 décembre 2025

• (1535)

[Français]

La présidente (Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 16^e réunion du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes.

[Traduction]

Conformément au Règlement, nous sommes réunis pour une séance de deux heures en mode hybride, en vue d'examiner le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2025-2026.

Avant de continuer, j'invite les personnes autour de la table à consulter les lignes directrices inscrites sur les affichettes devant elles. Ces mesures sont destinées à prévenir les incidents acoustiques et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, notamment des interprètes.

[Français]

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui sont sur Zoom, ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser un écouteur et choisir le canal désiré.

Je vous rappelle que toutes les observations des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

[Traduction]

Je souhaite la bienvenue à l'honorable Jill McKnight, ministre des Anciens Combattants, qui va passer la première heure de cette réunion avec nous. Elle est accompagnée de Christine McDowell, sous-ministre par intérim, de Steven Harris, sous-ministre adjoint principal, Prestation des services, qui se joint à nous par vidéoconférence; de Pierre Tessier, sous-ministre adjoint, Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels; et de Mitch Freeman, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement.

Merci d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui.

Nous allons commencer par les déclarations préliminaires.

Madame la ministre, vous avez la parole pour cinq minutes. Merci beaucoup de vous joindre à nous aujourd'hui.

L'honorable Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants): Madame la présidente, distingués membres du Comité, je suis heureuse de me joindre à vous pour discuter du budget supplémentaire des dépenses (B) d'Anciens Combattants Canada.

Depuis mon dernier passage ici, j'ai eu le privilège de participer à des cérémonies et à des événements commémoratifs partout au Canada, avant, pendant et après la Semaine des vétérans et le jour du Souvenir. Chaque expérience m'a vivement rappelé la robustesse et les sacrifices de nos vétérans, a élargi mes perspectives et m'a inspiré encore plus de respect et de vénération pour ces gens-là. Le Canada doit une fière chandelle à tous ceux qui ont porté l'uniforme dans des conditions extrêmes. Le gouvernement du Canada reste fidèle à sa responsabilité d'offrir les soins, les avantages sociaux et la reconnaissance que méritent nos vétérans et leurs familles.

Vous constaterez que ce budget supplémentaire des dépenses fait état d'une augmentation de 14,2 millions de dollars des dépenses d'Anciens Combattants Canada par rapport aux montants qui avaient été planifiés. Je me propose par ailleurs de vous parler des éléments du budget de 2025 qui concernent directement le ministère et les vétérans. Grâce à ce budget, nous respectons l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens qui ont élu notre gouvernement, celui de réduire nos dépenses de fonctionnement afin d'investir davantage dans les Canadiens, notamment dans nos vétérans.

Nous sommes en train de prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que les vétérans reçoivent le soutien qu'ils méritent en termes de compassion et de célérité des services. D'après le budget de 2025, notre nouveau gouvernement va investir 184,9 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2026-2027, et 40,1 millions de dollars annuellement par la suite en vue de stabiliser le système de versement des prestations d'invalidité. Cet investissement comprend 24 millions de dollars sur deux ans pour moderniser l'infrastructure des TI et les processus opérationnels afin de nous aider à gérer la demande croissante. Le budget de 2025 reflète l'engagement ferme du gouvernement à verser en temps opportun aux vétérans des prestations adaptées et accessibles qui seront pérennisées par un financement annuel récurrent par la suite.

De plus, le budget harmonise le taux de remboursement du cannabis à des fins médicales, établi aux termes de sa politique en la matière, avec les prix actuels du marché. Je tiens à préciser que nous protégeons l'accès au cannabis à des fins médicales pour les personnes qui remplissent les conditions requises pour en faire la demande. Ce rajustement est par ailleurs sans incidence sur l'autorisation de remboursement, l'admissibilité à la prestation ou la limite quotidienne en grammes à laquelle les vétérans ont droit. En termes de trésorerie, cet ajustement permettra d'économiser 127 millions de dollars par an. Conformément aux pratiques comptables du secteur public, les économies futures doivent être comptabilisées dès qu'elles sont constatées et elles doivent s'accompagner d'une modification des prestations qui ont une incidence sur les passifs à long terme du gouvernement fédéral. Par conséquent, le budget de 2025 représente des économies de 4,23 milliards de dollars, soit l'incidence à long terme du changement du taux de remboursement. Comme le taux de remboursement du cannabis à des fins médicales passe de 8,50 \$ à 6 \$ par gramme, l'impact réel sur le budget annuel d'Anciens Combattants Canada demeure inférieur à 2 % selon la comptabilité de caisse. Les vétérans peuvent avoir l'assurance que les économies visées ne concerneront aucun autre service, avantage ou programme.

Je vais vous dire quelques mots des modifications proposées à la Loi sur les pensions, au Règlement sur le bien-être des anciens combattants, à la Loi sur le ministère des Anciens Combattants et au Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants, qui figurent dans le projet de loi C-15, la loi d'exécution du budget, ou LEB. Les modifications à la Loi sur les pensions préciseront que le terme « province » n'inclut pas le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest ou le Nunavut en ce qui a trait à la méthode de rajustement annuel des pensions d'invalidité et des prestations connexes.

En outre, la LEB actualise les règles pour préciser le mode de calcul des ajustements annuels de l'ancienne prestation pour perte de revenus. Elle précise aussi la façon dont est établi le plafond des frais mensuels pour l'hébergement et les repas dans le cadre du programme de soins de longue durée. Ensemble, ces mises à jour permettent de mieux comprendre les méthodes de calcul et elles éliminent toute confusion quant à leur interprétation. Dans l'ensemble, elles offriront aux vétérans plus de clarté et de transparence. Ces mises à jour n'ont pas d'effet rétroactif sur le calcul des prestations pas plus que sur les remboursements déjà effectués.

• (1540)

Nous sommes en train d'actualiser les définitions dans la loi de sorte de tenir compte des pratiques d'Anciens Combattants Canada. Les membres actifs et les vétérans des Forces armées canadiennes, les FAC, ainsi que leurs survivants, continueront de percevoir les mêmes prestations qu'à l'heure actuelle. Les mêmes formules continueront d'être utilisées pour calculer ces prestations.

En vertu de la Loi sur les pensions, l'augmentation des pensions des vétérans des FAC continuera d'être calculée comme par le passé, selon la plus élevée des deux variables que sont l'indice des prix à la consommation et l'augmentation du taux de solde. C'est exactement la même chose qu'avant le dépôt du projet de loi d'exécution du budget.

Enfin, madame la présidente, je tiens à faire une dernière mise à jour. J'ai le plaisir d'annoncer au Comité que le diagnostic de maladie de la guerre du Golfe est désormais accepté dans le cadre de toute demande de prestations d'invalidité. Bien qu'Anciens Combattants Canada ait toujours accepté les demandes des vétérans pour

des maladies et des problèmes liés à leur service dans la région du Golfe, la reconnaissance de la maladie de la guerre du Golfe n'a été ajoutée que récemment à la classification internationale des maladies qui sert de guide à la prise de décisions.

Ces derniers mois, j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec Harold Davis et Mike McGlennon, respectivement président et vice-président de l'Association canadienne des vétérans de la guerre du Golfe, ainsi qu'avec des collègues de la Chambre et du Sénat. Je tiens à les remercier tous pour leurs efforts soutenus.

J'encourage tous les vétérans qui ont reçu un diagnostic de maladie liée à la guerre du Golfe ou à des affections connexes à communiquer avec Anciens Combattants Canada s'ils croient avoir des problèmes de santé qui n'ont pas été jusque-là reconnus.

Merci, chers collègues. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

Je pense pouvoir dire que la dernière partie de votre annonce est une très bonne nouvelle pour bon nombre d'entre nous qui ont eu le plaisir d'entendre des vétérans.

Avant d'entamer notre premier tour de table, je vous rappelle que toutes les questions doivent être adressées à la présidence. Comme j'aime à le rappeler, dans l'esprit de Noël et du temps des Fêtes qui approchent, je souhaite que nous ayons une très bonne séance aujourd'hui.

Sur ce, j'invite M. Richards à prendre la parole pour les six premières minutes.

Blake Richards (Airdrie—Cochrane, PCC): Madame la ministre, combien de fois avez-vous rencontré le premier ministre pour discuter des parties du budget liées au ministère des Anciens Combattants avant que celui-ci ne soit déposé?

L'hon. Jill McKnight: Le processus budgétaire a été exhaustif et il a donné lieu à de nombreux contacts, à la prise en compte des commentaires de nombreuses personnes à propos des besoins d'Anciens Combattants Canada et de la meilleure façon de soutenir les vétérans.

• (1545)

Blake Richards: Combien de fois le premier ministre et vous vous êtes-vous rencontrés pour discuter des parties concernant Anciens Combattants Canada, avant le dépôt du projet de loi?

L'hon. Jill McKnight: Je répète qu'il y a eu de nombreuses réunions pour discuter des besoins du portefeuille et de la meilleure façon d'y répondre et, comme nous l'avons constaté...

Blake Richards: Y a-t-il eu de nombreuses rencontres entre vous et le premier ministre?

L'hon. Jill McKnight: Il y a eu de nombreuses réunions pour discuter des besoins du portefeuille.

Blake Richards: Lors de ces rencontres, est-ce vous qui avez conseillé au premier ministre d'effectuer des compressions aussi importantes à Anciens Combattants Canada?

L'hon. Jill McKnight: Je ne suis pas d'accord avec ce que vous affirmez au sujet des compressions. Dans les faits, nous réalisons un investissement initial de 184,9 millions de dollars dans le ministère des Anciens Combattants qui sera suivi d'un financement récurrent annuel de 40,1 millions de dollars.

Blake Richards: Je peux vous dire qu'absolument tous les vétérans canadiens sont inquiets quand ils entendent parler de compressions. Ils sont préoccupés par le manque de transparence de votre gouvernement quant à la nature de ces compressions, car ils craignent pour les services qu'ils reçoivent et leurs prestations. Vous pourriez peut-être faire preuve de transparence maintenant et préciser aux vétérans ce que seront ces compressions?

L'hon. Jill McKnight: Il n'y aura aucune réduction des prestations ou des services offerts aux vétérans. Un ajustement est apporté au taux de remboursement du cannabis médical, qui passe de 8,50 \$ à 6 \$ le gramme. Il n'y aura aucune réduction des prestations et des services.

Blake Richards: D'accord. En fait, vous demandez aux vétérans de croire que la réduction du taux de remboursement d'un programme de 245 millions de dollars par année donnera lieu à 4 milliards de dollars d'économies sur quatre ans. Je ne pense pas qu'un seul vétéran va avaler cela. Comme je ne crois pas que vous nous donniez une réponse différente à ce sujet, je vais passer à autre chose.

Je vais vous poser une autre question. Des témoins se sont dits préoccupés par ce que votre gouvernement entend faire. Je me propose de vous poser quelques questions à ce propos.

Commençons par le cas des vétérans vulnérables qui reçoivent des soins de longue durée. À cause d'une erreur, et je pense que c'est une erreur honnête commise par votre ministère, ces vétérans vulnérables ont été surfacturés pour leurs soins de longue durée. Votre gouvernement a réagi en introduisant sornioisement, comme on peut le lire à la page 375 de la LEB, un changement rétroactif au projet de loi tel que ces vétérans continueraient d'être lésés. Il se trouve par ailleurs des vétérans en situation de handicap qui, encore une fois à cause d'une erreur commise par votre gouvernement, ont reçu un trop-payé au titre de la PRR, la prestation de remplacement du revenu. Aujourd'hui, ils reçoivent des factures qui, dans bien des cas, s'élèvent à des dizaines de milliers de dollars et qui remontent à six ou huit ans. Évidemment, ils sont tenus de les acquitter sur-le-champ. Or, ce sont des vétérans vulnérables, ayant des revenus fixes. Ils peuvent avoir des problèmes de santé mentale, ce qui pourrait les pousser à bout.

Dans un cas comme dans l'autre, ce sont les vétérans qui se font avoir. C'est le point commun dans ces cas.

Je me demande pourquoi votre gouvernement a toujours le réflexe de faire payer les vétérans pour ses erreurs.

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai déjà dit, notamment dans ma déclaration liminaire, aucune réduction ni aucun changement ne sont prévus dans le cas des prestations et des services destinés aux vétérans.

Blake Richards: Êtes-vous en train de me dire que les factures que ces vétérans reçoivent pour des dizaines de milliers de dollars vont disparaître?

L'hon. Jill McKnight: Si quelque chose a changé dans la vie d'un vétéran, comme son niveau de revenu toutes sources confondues, il peut arriver qu'un ajustement soit apporté et donc que le ministère communique avec le bénéficiaire. J'encourage tous les vétérans qui ont des questions au sujet des services et des prestations dont ils bénéficient, ainsi que des éléments financiers, à communiquer avec le ministère des Anciens Combattants pour parler de leur cas.

Blake Richards: J'invite bien sûr les vétérans à le faire, mais je peux vous dire qu'ils sont très nombreux à se retrouver dans ce genre de situation. Le Comité a souvent entendu parler du traumatisme du sanctuaire. Nous en avons là un autre exemple. Votre gouvernement impose ce genre de choses aux vétérans avec des répercussions massives sur leur santé mentale. J'espère vraiment que cela ne mènera pas au suicide d'un autre vétéran, car c'est une crainte dont j'entends parler.

Permettez-moi de passer à autre chose, soit à votre intention d'exploiter l'intelligence artificielle pour traiter les demandes des vétérans. Selon l'évaluation de l'incidence algorithmique du gouvernement, le nouveau système fondé sur l'intelligence artificielle comportera des filtres d'uniformité, de conformité et d'efficacité financière. Cela veut dire que le processus devra être soumis à un examen humain.

De nombreux vétérans se plaignent déjà d'un manque d'humanité au ministère des Anciens Combattants. Pouvez-vous expliquer clairement au Comité et aux vétérans en quoi ce que vous cherchez à faire diffère du concept de refus automatisé des prestations?

• (1550)

L'hon. Jill McKnight: L'utilisation et la mise en œuvre de l'IA en tant qu'outil peuvent faciliter les fonctions administratives de...

Blake Richards: Je suis désolé de vous interrompre, mais il me reste peu de temps.

La présidente: Monsieur Richards, voulez-vous une réponse?

Blake Richards: Je n'ai pas suffisamment de temps pour entendre une réponse qui n'en sera pas une...

La présidente: Effectivement, votre temps est écoulé, monsieur Richards.

Blake Richards: Vous m'avez interrompu, madame la présidente. Il me reste du temps.

La présidente: Vous avez déjà dépassé votre temps de plus de six secondes...

Blake Richards: Non, il me reste du temps.

La présidente: Monsieur Richards, votre temps est écoulé. Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Hirtle pour six minutes.

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour, madame la ministre. Merci pour votre présence.

Le contenu du budget de 2025 a donné lieu à un certain malentendu et peut-être à une mauvaise communication ou à une mauvaise caractérisation. Je tiens à poser officiellement une question: les 4,23 milliards de dollars prévus dans le budget de 2025 représentent-ils une réduction des services ou des prestations offerts aux vétérans?

L'hon. Jill McKnight: Non, ce n'est pas le cas.

Alana Hirtle: Merveilleux.

Allez-vous réduire les prestations versées aux vétérans pour le cannabis à usage médical?

L'hon. Jill McKnight: Nous ajustons le taux de remboursement au titre du programme concernant le cannabis à des fins médicales, qui passe de 8,50 \$ à 6 \$ par gramme.

Alana Hirtle: Merci. Tout à l'heure, je poserai des questions sur la comptabilité aux représentants du ministère.

M. Casey, le secrétaire parlementaire, et moi avons récemment rencontré des vétérans de la guerre du Golfe. J'aimerais beaucoup en savoir plus. Pourriez-vous nous en dire davantage sur la reconnaissance récente d'une maladie?

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai dit, je me réjouis de ce changement qui a consisté à reconnaître une affection liée au service militaire et à aligner le Canada sur d'autres pays et sur la classification internationale des maladies, laquelle intègre désormais la maladie de la guerre du Golfe. Bien que les maladies et les blessures liées à la guerre du Golfe soient reconnues depuis plusieurs années, cette officialisation valide le vécu des vétérans de la guerre du Golfe et souligne l'importance qu'il y a de continuer à offrir des solutions claires en matière d'accès aux prestations.

Je remercie les membres de l'Association canadienne des vétérans de la guerre du golfe Persique pour leur travail dans ce dossier et je me réjouis de pouvoir continuer à échanger avec eux.

Alana Hirtle: Absolument. Merci.

Le budget de 2025 prévoit 184,9 millions de dollars sur quatre ans et un investissement supplémentaire récurrent de 40,1 millions de dollars par an pour moderniser la prestation des services à Anciens Combattants.

Que signifient ces investissements pour le personnel d'Anciens Combattants Canada qui assure actuellement la prestation des services en première ligne?

L'hon. Jill McKnight: Cet investissement signifie que nous allons pouvoir consacrer une partie de la somme à la modernisation des processus et à des outils en vue de soutenir les personnes incroyables qui dispensent des services de première ligne à nos vétérans et à leur permettre de continuer à répondre aux besoins d'un nombre croissant de clients.

Le plus important, c'est que les 40,1 millions de dollars récurrents représentent un investissement à long terme qui va nous permettre de continuer à offrir un service de haut niveau à nos vétérans, avec la garantie de pouvoir répondre à leurs besoins à long terme.

Alana Hirtle: Partant, je propose que nous parlions un peu de la dimension comptable, car nous sommes bien en avance sur notre horaire.

À votre connaissance, les règles comptables utilisées pour suivre et décrire les économies réalisées sont-elles, d'une manière ou d'une autre, inhabituelles?

L'hon. Jill McKnight: Non, il ne s'agit pas de règles ou de méthodes comptables inhabituelles. Elles sont utilisées de façon uniforme dans l'ensemble de la fonction publique et consistent à tenir compte de la pleine valeur du passif à long terme dès son inscription aux livres, et de son incidence à long terme.

Vous avez indiqué votre intention de poser des questions aux fonctionnaires, qui pourront peut-être nous en dire plus à ce sujet. Je suis convaincue qu'il s'agit d'une pratique courante dans l'ensemble de la fonction publique et qu'elle est conforme aux pratiques comptables courantes.

• (1555)

Alana Hirtle: À votre connaissance, s'agit-il d'une nouvelle pratique comptable?

L'hon. Jill McKnight: Pas à ma connaissance. Il ne s'agit pas d'une nouvelle pratique comptable. C'est une pratique courante dans la fonction publique.

Alana Hirtle: Ce n'est pas une nouvelle pratique comptable. Ce n'est pas propre à notre ministère. Il s'agit de l'ensemble de la fonction publique fédérale et du gouvernement fédéral.

Savez-vous si cette pratique comptable est exclusive au Canada?

L'hon. Jill McKnight: Cela, je l'ignore. Je m'en remets aux gens du Secteur de la dirigeante principale des finances pour les détails, puisqu'ils sont les experts en la matière.

Alana Hirtle: Merveilleux. Merci. Nous aurons d'autres questions de ce genre.

La présidente: Il vous reste 20 secondes.

Pierre Tessier (sous-ministre adjoint, Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels, ministère des Anciens Combattants): Ces pratiques comptables sont courantes à l'échelle de l'Amérique du Nord, et partout... Il n'y a pas de différence. Elles sont très courantes.

La présidente: Merci beaucoup.

Madame la ministre, ce n'est pas votre première comparution devant un comité. Comme vous le savez, Mme Gaudreau va vous poser des questions en français et nous savons qu'à cause de l'interprétation, cela prend parfois quelques secondes de plus.

Allez-y, madame Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, je vous remercie d'être là. C'est vraiment important de faire un suivi.

J'ai quelques questions à vous poser, mais j'aimerais d'abord vous demander si vous avez eu le temps, avec votre horaire chargé, de suivre les dernières rencontres du Comité.

L'hon. Jill McKnight: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Je vais répondre en anglais. Merci.

Des membres du comité ACVA, des fonctionnaires du ministère et des membres de mon équipe qui assistent à vos séances m'adressent régulièrement des notes sur ce qui s'est dit, sur les sujets abordés et sur l'information présentée.

Merci.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: On a entendu de bonnes nouvelles au sujet du cannabis médical et des vétérans atteints du syndrome de la guerre du Golfe, par exemple. Étant donné que beaucoup de gens nous écoutent, y compris des vétérans et des vétéranes, j'aimerais vous demander si on est en train de préparer des annonces touchant d'autres dossiers, après toutes les rencontres que nous avons eues.

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Aujourd'hui, je voulais annoncer la reconnaissance de la maladie du golfe Persique et la pérennisation de notre investissement dans la stabilisation et la modernisation de la prestation des services. Ce sont de bonnes nouvelles, car nous allons pouvoir veiller à ce que les vétérans aient accès aux soins dont ils ont besoin et qu'ils méritent en temps opportun.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Plusieurs vétérans et vétéranes nous ont dit qu'ils se sentaient abandonnés, compte tenu de leur état de santé et de la particularité de leur cas, qui est parfois très lourd. Ils nous ont dit qu'à l'époque, il y avait des hôpitaux leur permettant d'avoir accès à un médecin et à des soins. Cela nous a été mentionné maintes fois.

Peut-on espérer que des hôpitaux seront rouverts pour les anciens combattants?

• (1600)

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Je suis consciente de la frustration des vétérans qui n'ont pas accès aux soins dont ils ont besoin, que ce soit parce qu'ils n'ont pas de médecin de famille ou pour quelque autre raison. Je reconnais que les vétérans ont tous leurs propres vécus. Le fait que quelqu'un soit au courant de ces particularités peut donner une idée précise des besoins des vétérans.

Nous allons continuer de veiller à ce que les vétérans aient accès aux meilleurs soins possible.

Comme vous le savez, la santé est de compétence provinciale. Il faut donc collaborer avec les provinces et les territoires pour s'assurer que les vétérans ont accès à ces soins.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: On a reconnu qu'il y avait une usure de la compassion. Cela peut arriver quand plusieurs cas s'ajoutent et qu'il y a un manque d'effectifs ou, comme c'est souvent le cas, un manque d'expérience. On a constaté aussi qu'on avait souvent recours à des sous-traitants privés. Les témoins ont dit que les sous-traitants privés, comme Lifemark, une entreprise détenue par Loblaw, n'étaient pas vraiment spécialisés.

Peut-on espérer qu'un programme sera mis en place ou, du moins, qu'une annonce sera faite pour les milliers d'organismes qui ont besoin, par exemple, d'un médecin spécialisé ou d'une augmentation de leur financement? Je pourrais en dresser une liste. Il y en a à peu près 50 qui me disent qu'ils pourraient remédier à la situation, mais qu'ils ont besoin de l'aide du ministère.

Qu'est-ce que vous leur répondez?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Encore une fois, nous avons pour priorité absolue de veiller à ce que les vétérans aient accès aux soins dont ils ont besoin. Vous avez parlé des fournisseurs de services. Dans le cas des vétérans, il s'agit d'offrir des services à une échelle beaucoup plus grande. Il est question de mettre les vétérans en contact avec 12 000 professionnels de la santé partout au pays pour leur permettre d'accéder aux soins de santé mis à leur disposition.

Dans tous les cas, on parle de formation continue, d'engagement et d'amélioration continue.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, madame la présidente.

La présidente: Madame Gaudreau, je vous félicite de respecter votre temps de parole d'une façon aussi irréprochable. Je dois admettre que c'est vraiment impressionnant.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Richards, pour cinq minutes.

Blake Richards: Merci.

Je vais reprendre là où nous en étions avant d'être interrompus.

La même évaluation d'incidence algorithmique dont je parlais tout à l'heure a fait ressortir que des erreurs de saisie des données concernant les vétérans pourraient avoir un impact négatif sur les résultats.

Pourquoi impose-t-on aux vétérans en situation de handicap le fardeau de fournir des données médicales et administratives selon un modèle strictement formaté? De toute évidence, cela ne fera qu'allonger les délais et les refus pour les vétérans.

L'hon. Jill McKnight: Je crois que vous revenez à l'utilisation de la technologie et de l'intelligence artificielle en appui du travail humain.

Blake Richards: Oui.

L'hon. Jill McKnight: Grâce à ces outils, nous améliorons certaines tâches administratives et faisons en sorte que nos préposés en première ligne, qui travaillent au contact des vétérans, aient une plus grande capacité d'action.

Blake Richards: Quand on dit que des erreurs dans les données d'entrée des vétérans pourraient avoir une incidence négative sur les résultats, quand j'entends parler d'une « incidence négative sur les résultats », j'en conclus personnellement — et si vous pensez le contraire, dites-le-moi — qu'il faut s'attendre à plus de délais et de refus pour les vétérans. Si le formulaire n'est pas parfaitement rempli et que l'IA l'interprète mal... C'est déjà un problème pour un vétéran quand sa demande est retardée et que le formulaire lui est renvoyé parce que le médecin ne l'a pas correctement rempli. C'est déjà un problème, et on nous dit que cela pourrait être pire avec l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Que dites-vous aux vétérans qui craignent que cela ne se traduise par davantage de retards et de refus? D'autant qu'ils ont probablement raison.

• (1605)

L'hon. Jill McKnight: Je me suis engagée auprès des vétérans à les aider à se préparer en vue de ce processus afin de réduire les obstacles éventuels, ce qui, je crois, revient en partie à ce que vous appelez de vos vœux. Et puis, cela touche aussi à la façon dont nous examinons nos processus à l'interne pour nous assurer que nous mettons le maximum de nos ressources au service des vétérans.

Je crois qu'il s'agit d'une approche multidimensionnelle visant à améliorer le système dans son ensemble.

Blake Richards: Je ne sais pas si cela va donner aux vétérans l'assurance qu'ils ne subiront pas de délais ou des refus encore plus importants, mais j'imagine que nous devons tous deux accepter nos divergences à ce propos.

Je vais céder le reste de mon temps à Mme Wagantall.

Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci.

Nous avons récemment entendu des témoignages sur le suicide chez les vétérans. Dans le cadre de l'étude actuelle sur la prévention du suicide, nous avons appris que la direction de la Légion de la Saskatchewan finance les coûts d'un nouveau traitement du TSPT, le trouble de stress post-traumatique chez les vétérans, du nom de SEPTRE. Votre ministère a refusé de le financer.

Nous devons fournir aux vétérans ce qui, selon eux, fonctionne. Êtes-vous prête à écouter les vétérans au sujet des programmes qu'ils veulent voir inclus dans le soutien qui leur est destiné, comme les options offertes par les fournisseurs membres du réseau des Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens? Êtes-vous ouverte à l'idée d'entendre les vétérans et à proposer les mesures qu'ils jugent particulièrement efficaces?

L'hon. Jill McKnight: L'engagement envers les vétérans est une partie importante de notre action, et répondre à leurs besoins en matière de soins, particulièrement en ce qui concerne le TSPT, est notre grande priorité.

Cathay Wagantall: Puis-je vous demander si certains d'entre eux vous ont suggéré des programmes qui ne font pas partie des options des PSRVC, les Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens?

L'hon. Jill McKnight: Le ministère étudie régulièrement les traitements nouvellement offerts, ainsi que les données scientifiques à leur propos.

Cathay Wagantall: Puis-je vous demander où se trouve cette liste de traitements? Est-il possible pour les vétérans de voir toutes ces options? Pourrions-nous, en tant que comité, voir quels fournisseurs sont actuellement inscrits aux PSRVC à l'heure actuelle?

L'hon. Jill McKnight: Je n'ai pas cette information avec moi, mais je serai heureuse de faire un suivi pour vous.

Cathay Wagantall: Allez-vous fournir l'information au Comité?

L'hon. Jill McKnight: Je vais certainement vous revenir avec une mise à jour.

Cathay Wagantall: Avec une liste.

L'hon. Jill McKnight: Je vous reviendrai avec une mise à jour de l'information disponible.

La présidente: Je cède maintenant la parole à M. Casey pour cinq minutes.

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bienvenue, madame la ministre.

Dans sa première série de questions, M. Richards a allégué que les vétérans ont perçu des paiements en trop et qu'ils reçoivent maintenant des factures se chiffrant en dizaines de milliers de dollars, qui les invitent à rembourser leur prestation de remplacement du revenu, leur PRR. Y a-t-il quoi que ce soit dans le budget qui justifierait, de la part du ministère, une demande de remboursement de la PRR auprès des vétérans?

L'hon. Jill McKnight: Non, rien dans le budget n'exige un tel remboursement.

Sean Casey: Madame la ministre, vous avez été invitée à venir nous parler du budget des dépenses, alors pourquoi ne pas le faire pendant quelques minutes?

Dans le budget supplémentaire des dépenses (B), 10,5 millions de dollars sont prévus pour le contrat fédéral des services de traitement des demandes de soins de santé afin d'assurer la prestation continue des soins de santé autorisés. Pouvez-vous nous en parler un peu?

• (1610)

L'hon. Jill McKnight: Merci.

Nous veillons à pouvoir offrir le soutien et les services dont ont besoin tous les vétérans qui présentent une demande. Ainsi, nous aurons les fonds nécessaires pour répondre à ces besoins.

Sean Casey: Comme c'est souvent le cas à Anciens Combattants Canada, ces augmentations demandées par le truchement du budget supplémentaire des dépenses découlent du fait que les prestations sont un droit acquis soumis à une autorisation législative. Aucun demandeur ne peut se faire dire: « Nous n'avons plus d'argent. » L'État a une obligation de payer, et nous devons estimer avec exactitude le montant à payer, ce qui exige parfois des ajustements.

Ai-je bien résumé la situation actuelle?

L'hon. Jill McKnight: Oui, c'est un bon résumé.

Comme vous l'avez mentionné, dès qu'un vétéran se manifestera, que ce soit aujourd'hui ou dans 10 ans, il recevra des soins. Nous serons là pour répondre aux besoins qu'il aura exprimés et nous lui offrirons les prestations et les services nécessaires.

Comme vous l'avez dit, les estimations sont fondées sur le nombre de personnes qui se présenteront. Il est donc nécessaire d'apporter des ajustements pour s'assurer que nous répondons aux besoins des vétérans.

Sean Casey: Merci, madame la ministre.

Les deux autres postes du budget des dépenses concernent des démarches de publicité visant à sensibiliser les familles et leurs aidants naturels aux programmes offerts, ainsi que des fonds destinés spécifiquement au soutien par les pairs pour les victimes d'inconduite sexuelle ou de traumatisme sexuel en milieu militaire. Pouvez-vous nous parler de ces deux éléments qui figurent dans le budget supplémentaire des dépenses (B)?

L'hon. Jill McKnight: Je vous remercie de la question.

Vous avez parlé d'un budget publicitaire. Il s'agit de consulter les vétérans et les familles au sujet des prestations et des services qui leur sont offerts. Pour revenir à la conversation que nous venons d'avoir, nous voulons nous assurer que les vétérans puissent accéder aux prestations ou au soutien dont ils ont besoin, et qu'ils se manifestent pour les recevoir. Cela comprend des initiatives visant à communiquer avec les vétérans pour s'assurer qu'ils sont au courant de ce qui est offert et de la façon dont ils peuvent se manifester pour en bénéficier.

En deuxième lieu, vous avez parlé du financement de soutien par les pairs, en particulier pour les victimes d'inconduite sexuelle et de traumatisme sexuel dans l'armée. Ce soutien est offert en partenariat avec le ministère de la Défense nationale, car nous appuyons les personnes qui ont vécu des traumatismes sexuels dans l'armée. Nous veillons à ce que le programme de soutien par les pairs soit là pour offrir des services à ces personnes.

Sean Casey: Lors de la première série de questions, j'aurais voulu savoir ce qu'il en est de l'allégation par des vétérans qui soutiennent avoir été surfacturés au titre des frais associés à des soins de longue durée. Je crois comprendre que cette allégation a été soutenue dans le cadre d'un recours collectif. La justice a-t-elle tranché?

L'hon. Jill McKnight: Je ne le crois pas.

Sean Casey: Effectivement, les tribunaux ne se sont pas encore prononcés sur les faits prétendus.

L'hon. Jill McKnight: C'est exact.

Sean Casey: Merci.

[Français]

La présidente: Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, madame la présidente.

Ce qui m'a beaucoup touchée dans les témoignages que nous avons entendus au cours des dernières semaines, c'est que plusieurs témoins nous ont dit ne plus faire confiance aux promesses du Canada.

Vous devez être découragée, madame la ministre, quand vous entendez cette déclaration des vétérans et des vétéranes, n'est-ce pas?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Le Canada est là pour soutenir nos vétérans qui ont payé un prix incroyable pour notre pays. Nous sommes là pour les appuyer. Même en cas de malentendu, il nous est possible de poursuivre la relation et de leur montrer que nous sommes là pour eux.

• (1615)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: J'aimerais tellement demander au père Noël de nous apporter une baguette magique pour faire un revirement complet.

Vous vous souvenez, madame la présidente, que la majorité des témoins ont dit que c'était comme un ministère de gestion contractuel. Nous aurions besoin d'un ministère qui fasse preuve d'humanité pour nos vétérans et nos vétéranes. Je le souhaite, et j'aimerais vraiment le voir concrètement.

Comme vous le savez, nous avons eu une dizaine de ministres d'Anciens Combattants en 10 ans. Nous ne pouvons pas faire de miracle, mais je pense aux vétérans en ce moment.

Madame la ministre, j'aimerais savoir quelles sont vos priorités, parce que nous savons que nous ne pourrions pas tout changer. Même si on dit aux vétérans que ça va bien aller et qu'il y aura des services, ils n'ont plus confiance. Ce n'est pas vous que je vise quand je dis ça. Je dis qu'ils ne font plus confiance à leur système.

Que leur diriez-vous en ce qui concerne des objectifs concrets à court terme?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Tout d'abord, je tiens à saluer les personnes incroyables qui travaillent en première ligne auprès de nos vétérans. Ce sont des personnes qui agissent toujours avec compassion et bienveillance et qui font preuve d'une grande chaleur humaine au contact de vétérans qui, comme vous l'avez mentionné,

ont vécu des événements traumatisants et ont vu autour d'eux des gens qui se sont suicidés ou ont tenté de le faire.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, madame la ministre.

[Traduction]

La présidente: Je dois dire que Mme Gaudreau gère très bien son temps.

[Français]

Merci beaucoup, madame Gaudreau.

Merci, madame la ministre.

[Traduction]

Je crois que c'est maintenant au tour de M. Tolmie, pour cinq minutes.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie la ministre et les témoins pour leur présence.

Par votre entremise, madame la présidente, nous avons récemment entendu un témoin se plaindre du fait que chaque fois qu'il appelle le ministère des Anciens Combattants au sujet de son dossier, il tombe sur un autre gestionnaire de cas, et il doit reprendre tout le processus du début chaque fois qu'il téléphone.

Je siège à ce comité depuis quatre ans, soit depuis mon élection en 2021. Vous êtes la cinquième ministre des Anciens Combattants en quatre ans, et la neuvième depuis que les libéraux ont été élus en 2015.

Quel message cela envoie-t-il aux vétérans qui ont eu neuf ministres en 10 ans et cinq au cours des quatre dernières années? Quel genre de soins donnez-vous aux vétérans? Quel genre d'attention et de priorité accordez-vous aux vétérans?

L'hon. Jill McKnight: Je m'efforce quotidiennement de veiller à ce que les vétérans aient accès à des soins qui leur soient prodigués avec compassion et en temps opportun.

Vous avez parlé du roulement de ministres, ce qui est exact. Ce qui n'a cependant pas changé, c'est la qualité du personnel dont j'ai parlé dans mes observations il y a un instant. Ces personnes, qui regorgent de compassion et de qualités incroyables, collaborent quotidiennement avec l'équipe d'Anciens Combattants Canada, je veux parler des gestionnaires de cas qui sont au contact des vétérans. C'est la clé, et c'est l'une des raisons pour lesquelles on retrouve ces investissements dans le budget, c'est pour pouvoir continuer à offrir ces soins aux vétérans.

Fraser Tolmie: Madame la présidente, avec tout le respect que je vous dois, j'ai l'impression d'assister à une reprise de *I Love Lucy*, parce que tous les autres ministres qui ont défilé devant nous ont dit la même chose.

Qu'espérez-vous accomplir pendant votre passage à la tête du ministère? Vous avez parlé de soins prodigués en temps opportun et avec compassion. C'est la même chose que j'ai entendue de la part du dernier ministre et du ministre précédent, et nous n'avons pas vu de changement. Nous n'avons pas constaté de soins prodigués avec compassion. En revanche, des témoins sont venus se plaindre qu'ils ne ressentent aucune compassion dans les soins qui leur sont donnés. Comment vous attendez-vous à changer cela après neuf ans, excusez-moi; après 10 ans?

L'hon. Jill McKnight: Les constats que j'ai tirés à la faveur de mes déplacements sont différents des vôtres. De nombreux vétérans m'ont parlé des engagements d'Anciens Combattants et des personnes qui travaillent directement auprès d'eux avec des résultats positifs.

Vous avez demandé comment nous allions continuer à améliorer la situation. Eh bien, c'est en partie pour cela que nous investissons dans la modernisation. C'est pour que nous puissions...

• (1620)

Fraser Tolmie: Je vous remercie de cette réponse, madame la ministre, mais avec tout le respect que je vous dois, si vous n'entendez que des gens qui disent que tout va bien et que vous n'écoutez pas ce qui se dit à ce comité et ce qui ne va pas, vous ne réglez jamais les problèmes auxquels sont confrontés les vétérans.

Qu'allez-vous faire pour régler les problèmes dont nous parlent les vétérans dans cette enceinte? Est-ce que vous leur parlez?

L'hon. Jill McKnight: Je m'entretiens avec des vétérans qui ont vécu différentes choses, certaines positives et d'autres plus difficiles. Je m'entretiens avec des membres de nos comités consultatifs qui viennent nous faire part de leurs expériences et de celles de leur entourage. Je visite les lieux où se réunissent les vétérans pour recueillir leurs réactions.

J'ai récemment eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de vétérans à Calgary lorsque je me suis rendue là-bas, et il a été question de points positifs et de possibilités d'amélioration...

Fraser Tolmie: Merci.

Nous avons accueilli une témoin qui n'a même pas pu obtenir une rampe d'accès pour son fauteuil roulant, et elle a réclamé que des gens aillent le constater sur place. Comme j'ai son adresse, je me ferai un plaisir de vous la transmettre pour qu'elle puisse vous parler de ce qu'elle vit.

La situation actuelle des vétérans n'est pas bonne, et nous devons changer cela. Quel genre de changement allez-vous apporter à cet égard?

L'hon. Jill McKnight: Le changement viendra avec l'investissement dans les vétérans — un investissement durable et à long terme qui est en cours — afin que nous puissions poursuivre nos progrès.

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

Nous passons maintenant à M. Clark, pour cinq minutes.

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente. Je remercie la ministre et ses collaborateurs pour leur présence.

Madame la ministre, je sais que vous vous tenez au courant de ce qui se passe à ce comité et à votre ministère. Quand vous êtes passée dans ma circonscription la veille du jour du Souvenir, nous avons eu une réunion avec l'organisation qui, comme vous le dites, avait beaucoup de bonnes choses à dire, mais qui a aussi signalé des points à améliorer. Lorsqu'on a affaire à une structure aussi vaste et complexe qu'Anciens Combattants Canada, il faut s'y attendre. Je trouve cela raisonnable et responsable, et c'est ce à quoi les Canadiens s'attendent de nous tous.

Nous avons entendu parler de la prestation des services et de la nécessité pour les vétérans d'obtenir les meilleurs soins possible, et je sais que vous êtes d'accord avec cela. C'est une question qui a été soulevée dans le cadre de l'étude que nous menons actuellement sur

la prévention du suicide, et je crois que cela se reflète directement dans le budget, avec un investissement de 185 millions de dollars sur quatre ans pour la prestation des services. Je vais donc vous donner l'occasion de parler de la façon dont, selon vous, cela va améliorer le modèle de prestation des services pour les vétérans de partout au pays.

L'hon. Jill McKnight: Il est fondamental que le personnel de première ligne puisse pleinement appréhender ce que vivent les vétérans et qu'il soit en mesure d'intervenir auprès du plus grand nombre possible de ces vétérans, comme je le disais, grâce aux technologies modernes et à l'intégration de la technologie dans leur travail.

Pour ce qui est des détails de la mise en œuvre, je vais demander aux fonctionnaires du ministère qui vont se charger de la réalisation des plans de vous expliquer à quoi cela ressemblera.

Braedon Clark: J'entends leur poser des questions à ce sujet au cours de la deuxième heure. Merci, madame la ministre.

Je voulais aussi que nous précisions certaines choses au sujet des 4,2 milliards de dollars annoncés dans le budget. Dans votre déclaration liminaire, je crois vous avoir entendue dire que, pour vous, il s'agit d'économies qui seront réalisées au fil du temps plutôt que de compressions. J'y vois une distinction de taille. Il en a été question à la Chambre aujourd'hui et dans les médias sociaux. Nous devons être aussi précis que possible pour les vétérans. Je pense que c'est vraiment essentiel.

Madame la ministre, pourriez-vous expliquer pour le Comité et les vétérans, comment vous interprétez ce montant? Quand vous dites que vous y voyez des économies, qu'entendez-vous exactement par là?

• (1625)

L'hon. Jill McKnight: Je vous remercie de me donner l'occasion d'apporter des précisions à ce sujet.

Cette somme correspond au rajustement du taux de remboursement pour le cannabis thérapeutique qui est ramené au prix du marché. Comme je l'ai dit, nous ne changeons pas les critères d'admissibilité. Nous ne modifierons pas les autres montants versés aux vétérans. Nous ne changerons aucun de ces éléments. En termes de comptabilité d'exercice, il ne s'agit pas d'un ajustement qui aura des répercussions à longue échéance, et je suis certaine que d'autres vous en parleront plus en détail.

Grâce à cet ajustement, nous n'aurons pas à réduire les prestations versées aux vétérans. Ils continueront de recevoir les prestations et les services auxquels ils sont habitués et nous pourrions continuer de répondre aux besoins de tous les vétérans qui se manifesteront.

Braedon Clark: Ne pensez-vous pas qu'il serait inexact de qualifier cet ajustement de réduction des programmes ou des services essentiels offerts aux vétérans? N'ai-je pas raison?

L'hon. Jill McKnight: Tout à fait. Il serait inexact de parler de réduction.

Braedon Clark: Je crois qu'il me reste environ une minute, madame la ministre, et vous n'avez vous-même que quelques minutes. Je voulais donc vous donner l'occasion de clarifier, d'aborder ou de souligner tout ce que vous vouliez corriger ou étoffer ce qui a été soulevé au cours de la dernière heure.

Merci.

L'hon. Jill McKnight: Certainement. Merci beaucoup.

Un des points dont je n'ai pas eu l'occasion de parler et que je souhaite mentionner est celui de la reconnaissance de la maladie du golfe Persique. Par ailleurs, l'un des autres éléments sur lesquels l'Association canadienne des vétérans de la guerre du golfe Persique a travaillé avec le ministère des Anciens Combattants est la commémoration du 35^e anniversaire de la guerre du Golfe, qui aura lieu au début de la nouvelle année. Encore une fois, cela témoigne de la reconnaissance des vétérans de l'ère moderne et du fait que le ministère travaille en étroite collaboration avec l'Association pour la nouvelle année et le 35^e anniversaire.

Braedon Clark: Merci.

La présidente: À propos de cette bonne nouvelle, je vous remercie chaleureusement de nous avoir fait profiter de cette mise à jour. Je pense que les vétérans du golfe Persique en seront très heureux, et nous devrions répercuter votre message d'aujourd'hui, madame la ministre.

Au nom du Comité, je vous remercie de votre passage au Comité et je vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année. Tous nos vœux vous accompagnent, et quelque chose me dit que nous allons nous revoir l'an prochain, madame la ministre.

Merci beaucoup d'être venue aujourd'hui.

Sur ce, je vais suspendre la séance.

• (1625)

(Pause)

• (1630)

[Français]

La présidente: J'invite maintenant les membres à reprendre leur place, afin que nous puissions commencer la deuxième heure de notre réunion.

Les représentants du ministère des Anciens Combattants seront avec nous pendant le reste de la réunion.

[Traduction]

Avant de passer à notre second groupe de témoins, je rappelle aux membres du Comité que nous avons deux postes dans le budget supplémentaire des dépenses (B) sur lesquels le Comité voudra peut-être voter. Donc, une dizaine de minutes avant la fin de cette réunion, je vais libérer nos témoins pour que nous puissions passer au vote.

Nous allons maintenant entamer notre deuxième heure d'échanges, cette fois avec les témoins du ministère des Anciens Combattants.

[Français]

Je souhaite la bienvenue aux témoins.

Nous allons aller directement à la période des questions-réponses, chers témoins.

Nous allons commencer par M. Viersen, qui dispose de six minutes.

[Traduction]

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, madame la présidente. Je remercie les témoins de leur présence.

Pour poursuivre dans la même veine que mes collègues au sujet des vétérans dans les établissements de soins de longue durée, des gens m'ont dit qu'il y a eu plus de 100 cas de transferts de vétérans d'un établissement de soins de longue durée à un autre, avec pour résultat de séparer les couples parce que des conjoints se retrouvent dans des établissements différents.

Êtes-vous au courant de cela?

Christine McDowell (sous-ministre par intérim, ministère des Anciens Combattants): Nous sommes conscients que les familles sont très importantes pour les soins de nos vétérans, et il est essentiel de veiller à ce que celles-ci reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour soutenir les vétérans, surtout dans le cas des plus âgés qui se retrouvent en soins de longue durée.

Pour plus de précision sur ces cas, je vais peut-être demander au sous-ministre adjoint principal, Steven Harris, de se joindre à nous.

Steven Harris (sous-ministre adjoint principal, Prestation des services, ministère des Anciens Combattants): Je vous répondrai ceci. Les admissions dans les établissements de soins de longue durée sont décidées par les provinces. Nous pouvons confirmer l'admissibilité des vétérans à des soins de longue durée, et nous travaillons souvent avec les établissements locaux pour faire en sorte que les couples demeurent ensemble dans les établissements, lorsque c'est possible.

Comme on peut s'y attendre, les vétérans n'ont pas tous les mêmes besoins en matière de soins, et d'autres facteurs délicats peuvent intervenir.

Les soins de longue durée sont très difficiles à gérer à l'échelle du pays. Il peut y avoir des problèmes dus au manque de lits disponibles, mais nous veillons à travailler avec les familles pour veiller à ce que, si les familles — les conjoints — veulent rester ensemble, nous puissions collaborer avec les établissements pour les aider.

Arnold Viersen: Y a-t-il une personne-ressource ou un secteur en particulier auquel nous devrions nous intéresser dans ces cas?

Steven Harris: En cas de problème, je recommande de s'adresser au cabinet de la ministre qui assurera la liaison avec le ministère. Celui-ci se fera alors un plaisir de collaborer avec les établissements de soins de longue durée et les familles ayant signalé le problème.

Arnold Viersen: Parmi les grands titres sur le ministère des Anciens Combattants, il y a la question des compressions de 4,2 milliards de dollars annoncées dans le budget de 2025. Des témoins nous ont dit que 95 % du budget du ministère est consacré aux services ou aux paiements destinés aux anciens combattants.

Pouvez-vous nous expliquer comment cela va fonctionner et où vous irez chercher ces économies?

• (1635)

[Français]

Christine McDowell: Madame la présidente, je remercie le député de sa question.

[Traduction]

Je crois que la ministre a parlé des taux de remboursement pour le cannabis à des fins médicales et du fait que la réduction globale des coûts correspondra davantage à des économies qu'à des compressions dans tous les programmes auxquels les vétérans ont accès. Je vais peut-être demander à Pierre Tessier, notre directeur financier, de répondre plus en détail à votre question.

Pierre Tessier: S'agissant des 4,2 milliards de dollars, la meilleure explication se trouve dans le budget lui-même qui fait état de deux montants: les 4,2 milliards de dollars en question et 129 millions de dollars qui seront récurrents. Ces 129 millions de dollars annuels représentent une réduction de moins de 2 % du budget global. La comptabilité d'exercice n'est pas chose facile, mais on pourrait dire que le versement des 129 millions de dollars sur une période de 30 ans donnera environ 4 milliards à terme et qu'en cas de changement au programme en cours de route, celui-ci devra être pris en compte dans une période de quatre ans, comme on le constate dans le budget actuel.

Ces calculs de comptabilité d'exercice sont effectués par le Bureau de l'actuaire en chef, qui est un organisme indépendant chargé d'effectuer toutes les analyses pour le gouvernement du Canada sur tous ces types de programmes de pension.

Arnold Viersen: Vous dites qu'un programme de 250 millions de dollars subira une légère réduction au cours des quatre prochaines années. Vous allez compter cela comme faisant partie des 4,2 milliards de dollars... Cela n'est pas... Je suppose que, calculés sur 30 ans, 129 millions de dollars par année donnent 4,2 milliards de dollars, mais comment se fait-il qu'on en fasse tout de suite état dans le budget de 2025?

Pierre Tessier: Pour que les choses soient bien claires, si un changement devait être apporté au programme une fois le budget adopté, nous devrions intégrer les nouvelles données chiffrées sur une période de quatre à cinq ans, parce que les coûts ne seraient alors plus amortissables sur 30 ans...

Arnold Viersen: J'ai l'impression que le gouvernement veut faire les manchettes en affirmant qu'il est financièrement responsable, mais sans rien faire. On a l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose sur ce plan. Or, ce n'est pas le cas.

Pierre Tessier: La réduction des programmes correspond aux 129 millions de dollars récurrents.

Arnold Viersen: On parle donc bien de 129 millions de dollars. D'accord. Je suis heureux que nous ayons tiré cela au clair. Merci.

La présidente: Merci, monsieur Viersen.

[Français]

Je cède maintenant la parole à Mme Auguste pour six minutes.

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vous remercie tous d'être là aujourd'hui.

Comme mon collègue l'a mentionné précédemment, 94 % du budget d'Anciens combattants Canada va aux vétérans.

J'aimerais savoir comment ce nouveau budget va affecter vos opérations. Est-ce qu'environ 94 % du budget va effectivement toujours aux vétérans?

[Traduction]

Christine McDowell: En fait, comme nous l'avons dit, le budget de 2025 prévoit un investissement de 184,9 millions de dollars dans les soins dispensés aux vétérans pour nous permettre de continuer à fournir ces soins et à stabiliser les ressources mobilisées au profit des vétérans.

De plus, un montant de 40,1 millions de dollars va nous permettre de moderniser notre modèle de prestation de services afin de mieux servir les vétérans dont le nombre ne cesse d'augmenter,

comme en témoigne notre charge de travail. Nous pourrions ainsi veiller à ce que les services et les prestations offerts aux vétérans soient opportuns, pratiques et accessibles.

Encore une fois, je vous rappelle que 94 % de notre budget, de nos opérations, va directement aux vétérans.

Merci.

• (1640)

[Français]

Tatiana Auguste: Vous confirmez que 94 % de ce budget ira aussi aux vétérans directement.

[Traduction]

Christine McDowell: C'est exact.

[Français]

Tatiana Auguste: Merci beaucoup.

La semaine passée, nous avons eu des témoignages de vétérans francophones qui nous ont parlé des services en français.

J'aimerais savoir ce qu'il en est des services en français en ce moment.

À Anciens combattants Canada, quel est le pourcentage des personnes qui parlent français et à quel point les vétérans francophones peuvent-ils recevoir des services rapidement?

Christine McDowell: Madame la présidente, je remercie la députée de sa question.

L'accessibilité et l'inclusivité dans les deux langues officielles sont très importantes pour nous, à Anciens combattants Canada.

[Traduction]

En fait, ces dernières années, nous avons déployé des efforts très directs et délibérés pour nous assurer que les résultats obtenus soient équilibrés entre nos vétérans et clients anglophones et francophones.

Pour ce qui est de notre rendement global, je vais peut-être vous demander, monsieur Harris, de nous donner plus de détails à ce sujet, mais nous avons certainement été très satisfaits des efforts déployés et des résultats atteints.

[Français]

Steven Harris: Merci beaucoup.

Peu importe où se trouvent au pays les vétérans ou les vétéraines, ils peuvent recevoir des services en français. Nous avons des contrats de service avec des fournisseurs qui offrent des services en français. À notre centre d'appel, on répond aux demandes des vétérans et des vétéraines francophones. Toute une gamme de programmes est également accessible en personne ou en ligne.

Nous avons des fournisseurs, des employés et des infirmières francophones. D'autres personnes prennent aussi des décisions relativement aux demandes des vétérans et des vétéraines, peu importe que celles-ci aient été soumises en anglais ou en français.

N'importe quel élément peut être soulevé auprès de nous. Nous avons la main-d'œuvre pour y répondre au sein d'Anciens combattants, n'importe où au pays. Avec les contrats de service que nous avons, nous pouvons aider les gens à trouver des emplois ou les aider avec tout genre de traitement. Nous avons toujours la capacité d'aider les vétérans et les vétéraines francophones.

Tatiana Auguste: Parfait. Je vous remercie beaucoup.

Un peu plus tôt, avec madame la ministre, nous avons parlé de l'utilisation de l'intelligence artificielle à Anciens combattants Canada.

J'aimerais vous donner l'occasion de clarifier un peu plus la manière dont vous allez procéder.

Christine McDowell: Je vous remercie de la question.

L'intelligence artificielle est un outil que nous pourrions utiliser pour aider nos employés à faire des tâches administratives.

[Traduction]

Le fait que ces outils puissent être utilisés pour aider notre personnel à s'acquitter de tâches administratives, comme l'a mentionné la ministre, nous permet de libérer une certaine capacité et de travailler directement auprès de nos clients et de nos vétérans d'une façon plus humaine. Dans le registre de l'IA, nous publions tous les cas où nous utilisons l'IA au ministère. Il s'agit de veiller à ce que les Canadiens sachent comment l'intelligence artificielle est utilisée, et c'est en grande partie pour appuyer nos activités. Nous voulons rassurer les vétérans sur le fait que l'IA n'est jamais utilisée pour rendre des décisions sur des cas particuliers. C'est un outil qui appuie les activités administratives.

[Français]

Monsieur Tessier, avez-vous quelque chose à ajouter?

[Traduction]

Pierre Tessier: Non, ça va.

[Français]

Tatiana Auguste: Je vais prendre mes 10 secondes restantes pour vous remercier d'avoir répondu à mes questions.

La présidente: Merci, madame Auguste.

Madame Gaudreau, la parole est à vous pour six minutes.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais continuer à parler du français.

Madame McDowell, avez-vous des statistiques ou des données indiquant que les vétérans ou les vétéraines ont pu s'exprimer dans la langue de leur choix? C'est bien beau de dire qu'on offre des services en français, c'est facile.

• (1645)

Christine McDowell: Je vous remercie de votre question.

Nous constituons un effectif surtout dans les régions bilingues. Être capable de parler dans les deux langues officielles, que ce soit l'anglais ou le français, est une compétence requise pour le travail.

Comme M. Harris l'a mentionné, nous sommes en mesure de travailler dans les deux langues officielles et d'offrir nos services en français n'importe où dans le pays.

Marie-Hélène Gaudreau: J'aimerais avoir les statistiques. Je vous explique pourquoi.

Je suis moi-même prise là-dedans. Les vétérans nous disent qu'ils veulent parler en français, parce que ça devient alors plus facile pour eux d'exprimer leurs nombreuses émotions.

[Traduction]

J'ai moi-même appris l'anglais en 2019, parce que — et je vous le dis en toute confiance — beaucoup de gens parlent anglais.

[Français]

Alors, s'il vous plaît, ne me faites pas croire des choses. J'ai besoin de statistiques, parce que nous parlons différemment en français. Nos émotions s'expriment différemment. Or nous parlons de gens qui ont des traumatismes.

J'ai besoin de statistiques parce que, sérieusement, j'ai un grand doute. Je le vis aussi. Quand je parle ma langue, je perds du temps parce qu'on ne me comprend pas. Vous êtes très bonne en français, mais parfois, on ne comprend même pas ma question ou les gens n'utilisent pas l'oreillette. Je pense donc aux vétérans et aux vétéraines qui ont besoin d'un traitement dans leur langue, même s'ils sont bilingues.

Ça m'a fait du bien.

Christine McDowell: Je comprends bien ce que vous venez de dire. Le bilinguisme est une valeur de la fonction publique, alors c'est acceptable que les vétérans francophones aient l'occasion de parler et de bien expliquer leur situation en français. Nous pouvons fournir les statistiques en ce qui concerne notre effectif.

Marie-Hélène Gaudreau: Chacun a ses compétences, et ce sont des compétences exceptionnelles quand nous parlons de soins médicaux et de soins de santé.

Pour ce qui est de nos vétérans et de nos vétéraines, il y a vraiment un écart entre la compréhension du problème et l'obtention des traitements requis. Plusieurs d'entre eux nous ont dit à quel point ce n'était pas compliqué avant, parce que l'hôpital comprenait d'où ils venaient et comprenait également que ce qu'ils vivaient était différent. Honnêtement, c'était unanime. Ils ont tous demandé une prestation de services qui leur soit particulière.

Y a-t-il quelque chose de prévu? Sinon, nous n'y arriverons pas. Nous ne pouvons pas nous mêler des compétences des provinces, à moins que nous donnions de l'argent. Or l'argent ne vient pas, on le voit bien.

Que doit-on leur dire? Est-ce que nous les abandonnons quand ils ont fini leur service et nous les laissons s'arranger dans leur province? Au contraire, allons-nous véritablement investir et acquérir du capital bâti avec des ressources pour les aider à continuer leur parcours de vie et à leur permettre d'avoir une vie?

[Traduction]

Christine McDowell: Madame la présidente, nous comprenons tout à fait et nous ne voulons pas que les vétérans, quand ils analysent leurs options pendant leur transition, craignent d'aboutir dans un endroit où ils se sentiront abandonnés, que ce soit dans un établissement de compétence provinciale ou de compétence fédérale.

[Français]

Je vais laisser mon collègue M. Harris vous donner des explications un peu plus précises.

Steven Harris: Dans chaque province, nous avons des cliniques qui offrent des services spécifiques aux membres des Forces armées canadiennes, aux vétérans et aux vétéranes, à savoir les cliniques pour blessures liées au stress opérationnel. Elles offrent des traitements, elles comprennent les difficultés liées aux blessures traumatiques, etc. Nous avons donc investi dans les provinces pour nous assurer que les vétérans et les vétéranes peuvent obtenir directement un service en personne.

Je peux aussi parler de la grande difficulté d'avoir un hôpital à Montréal, qui n'est pas dans un milieu rural ou ailleurs dans la province pour soutenir les vétérans et les vétéranes qui ne veulent pas quitter la région de Québec ou du Saguenay pour obtenir un service. Ils veulent être chez eux. Nous avons aussi d'anciens hôpitaux de vétérans transformés en centres d'excellence de soins de longue durée pour soutenir des vétérans et des vétéranes.

À plusieurs endroits du Canada, nous avons donc des accès directs pour que les vétérans et vétéranes obtiennent en personne des soins nécessaires. Toutefois, la difficulté est que nous ne pouvons pas mettre en place un grand réseau d'hôpitaux partout au Canada.

• (1650)

Marie-Hélène Gaudreau: C'est ça, le virtuel.

En terminant, j'aimerais obtenir la liste de ces cliniques, parce que beaucoup de gens nous appellent et nous voulons bien les aiguiller.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame Gaudreau.

[Traduction]

Madame Wagantall, vous avez cinq minutes.

Cathay Wagantall: Bonjour, monsieur Harris.

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2025-2026, une somme de 10,5 millions de dollars est affectée au « Fonds destinés au contrat pour les services fédéraux de traitement des demandes de soins de santé ».

Quand je vois « contrat pour les services fédéraux de traitement des demandes », dois-je comprendre que cela concerne les Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens, PSRVC, Lifemark et Loblaw qui obtiendront des fonds supplémentaires en plus des 500 millions de dollars sur cinq ans pour administrer ce programme, ou s'agit-il d'un financement réel qui aidera les vétérans par l'entremise des fournisseurs de soins? De quoi s'agit-il, s'il vous plaît?

Steven Harris: En fait, ce n'est ni l'un ni l'autre. Il s'agit d'un contrat distinct que nous avons conclu avec la Croix Bleue Médavie qui offre des services de traitement des demandes de soins de santé aux vétérans. Autrement dit, comme dans le cas d'un régime de soins de santé, cet organisme traite les demandes des vétérans à la suite d'une visite chez un fournisseur de soins pour obtenir des traitements ou leurs médicaments, par exemple.

Cathay Wagantall: Parle-t-on d'une rallonge financière pour ce contrat en particulier?

Steven Harris: Des fonds sont ajoutés au titre de la transition entre un contrat actuel et un contrat futur.

Cathay Wagantall: Excellent, merci. Cela clarifie les choses pour moi.

Le budget de 2025 prévoit des dépenses supplémentaires de 184,9 millions de dollars sur quatre ans — soit environ 46 millions de dollars par an — afin de permettre le maintien en poste d'employés temporaires recrutés pour aider à réduire l'arriéré, et qui sont maintenant embauchés à temps plein. Combien d'employés à temps plein allez-vous embaucher? Proviennent-ils tous du groupe initial qui a reçu la formation de base destinée aux employés temporaires?

Monsieur Harris, avez-vous aussi la réponse à cette question?

Steven Harris: Je vais me faire un plaisir de vous répondre.

Cela concernerait environ 300 employés. Il s'agit de divers employés qui travaillent dans différents secteurs du ministère. Ce sont essentiellement des personnes qui prennent des décisions concernant les prestations d'invalidité, mais on trouverait aussi...

Cathay Wagantall: D'accord, il s'agit de divers membres du personnel.

Où se situent les gestionnaires de cas dans ce scénario? Je ne pense pas que cette catégorie de personnel soit appelée à traiter les demandes de prestations d'invalidité. En sont-ils chargés?

Steven Harris: Non. C'est une catégorie distincte d'employés qui s'occupent de l'évaluation des prestations d'invalidité et des demandes de règlement.

Cathay Wagantall: L'information émane-t-elle des gestionnaires de cas?

Steven Harris: Les vétérans soumettent directement leurs demandes au ministère. Ils doivent s'adresser directement à l'équipe responsable des prestations d'invalidité qui examine les dossiers.

Une personne ayant subi une blessure au genou en service peut soumettre une demande de prestations d'invalidité.

Cathay Wagantall: Nos vétérans parlent toujours de leurs gestionnaires de cas qu'ils jugent merveilleux ou difficiles. C'est le genre de réaction dont ils nous font part.

Monsieur Harris, je ne comprends pas réellement comment tout cela fonctionne et quelle différence il y a entre les gestionnaires de cas et les bureaucrates en ce qui a trait au traitement des demandes de prestations d'invalidité.

Steven Harris: Je serai heureux de prendre un moment pour l'expliquer.

Les gestionnaires de cas travaillent directement auprès des vétérans pour l'ensemble des problèmes qu'ils peuvent avoir, que ce soit pour les aider à bénéficier de divers programmes, à faire de la réadaptation, à avoir accès à un centre de traitement ou de toute autre chose.

Les personnes chargées de statuer sur les demandes d'invalidité sont celles que l'on désigne généralement comme étant responsables d'éliminer de ce qu'on appelait couramment « l'arriéré » qui est constitué des premières demandes que les vétérans peuvent présenter à Anciens Combattants pour avoir accès à une indemnisation ou à un traitement en raison de leur maladie ou blessure.

• (1655)

Cathay Wagantall: Je comprends. Merci.

Qu'est-ce qui a motivé le fait de transformer complètement la procédure visant les fournisseurs de services par le recours aux PSRVC, tandis que l'arriéré est énorme? Pour quelle raison a-t-on apporté ce changement important à la façon dont les vétérans communiquent, c'est-à-dire non plus avec le ministère, mais avec un tiers extérieur? Quelle en était la raison?

Encore une fois, ma question s'adresse à M. Harris.

Steven Harris: Je vais essayer de vous expliquer. Ce sont en fait deux choses différentes.

Le Programme de réadaptation est tout à fait distinct de celui des prestations d'invalidité. C'est en fait du Programme de réadaptation dont vous parlez et qui est lié aux PSRVC. Il n'y a pas d'arriéré...

Cathay Wagantall: Il n'y a pas d'arriéré à ce niveau.

Steven Harris: Non, il n'y en a pas.

Cathay Wagantall: Merci.

Je tiens à remercier M. Harris de sa patience. Je sais qu'il adorerait passer beaucoup plus de temps à essayer d'expliquer à quel point tout cela est compliqué et alambiqué, surtout venant de moi.

Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup, madame Wagantall.

Nous passons maintenant à Mme Hirtle, pour cinq minutes.

Alana Hirtle: Merci, madame la présidente.

À mon tour de vous souhaiter le bonjour, mesdames et messieurs.

Je veux revenir à la méthode de comptabilisation et à la preuve des 4,2 milliards de dollars. Je crois qu'entre 2009 et 2015, on a utilisé la comptabilité d'exercice pour les budgets, mais peut-être que mes collègues d'en face ne la connaissaient pas à l'époque.

J'ai de l'expérience dans le domaine des affaires, et je suis assez habituée aux bilans et à ce genre de choses, mais, monsieur Tessier, peut-être pourriez-vous prendre un peu de temps pour expliquer en quoi consiste la comptabilité d'exercice et pourquoi il est important de tenir compte des économies que nous allons réaliser en relation avec le prix du cannabis.

Pierre Tessier: Pour le gouvernement, la comptabilité d'exercice est une question de planification financière à long terme. C'est la base. Les programmes d'Anciens Combattants Canada sont de nature quasi législative et sont fondés sur le droit des vétérans à une indemnisation et à un soutien financier et sanitaire devant être dispensé au moment où ceux-ci en ont besoin. C'est un principe de base extrêmement important. La comptabilité d'exercice dans le cadre de nos programmes exprime un coût dans la durée que le ministère des Finances doit planifier à l'instant T afin de s'assurer qu'il y aura suffisamment de fonds plus tard, au moment où un ancien combattant aura besoin de ses prestations.

Chaque programme est prévu en fonction des coûts projetés et du nombre de vétérans susceptibles de soumettre une demande dans la durée. Les économies prévues dans le budget traduisent le fait que le gouvernement n'a pas à prévoir autant pour le long terme et qu'il peut dès maintenant réinvestir les sommes ainsi dégagées. La différence entre 8 et 6 \$ par gramme environ constitue donc des économies.

Alana Hirtle: C'est clair comme de l'eau de roche. Merci. C'était très bien.

Notre gouvernement est en train de réaliser des investissements historiques dans les Forces armées canadiennes, ce qui se traduira éventuellement par une augmentation du nombre de vétérans dans les années à venir. Quelqu'un peut-il nous dire en quoi ce budget permettra de créer la capacité nécessaire pour servir plus de vétérans canadiens à l'avenir?

[Français]

Christine McDowell: Je vous remercie de votre question.

Les investissements dans les Forces armées canadiennes vont certainement tenir compte de nos objectifs pour les anciens combattants...

[Traduction]

Je parle du niveau individuel, mais aussi de façon globale, au niveau du ministère. Les augmentations salariales vont bien sûr se refléter dans les futurs avantages sociaux. Nous planifions également en fonction de ces futurs effectifs accrus de vétérans. Comment pouvons-nous adapter et ajuster nos modèles de prestation de services pour faire en sorte que les soins dont dépendent les vétérans soient également offerts à l'avenir?

Je vais peut-être demander à M. Harris de vous en dire un peu plus long à ce sujet de même que sur la façon dont nous nous préparons pour ces investissements et en fonction de ce que pourraient être les futurs effectifs de vétérans.

Steven Harris: Merci, madame McDowell.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues des FAC, les Forces armées canadiennes, sur le recrutement et le maintien en poste des effectifs militaires, et nous nous préparons à ce qui pourrait être une augmentation du nombre de vétérans susceptibles de s'adresser à nous pour bénéficier de nos prestations et services. Comme cela a été mentionné à quelques reprises au cours de cette séance, nous essayons de mettre en place de meilleurs processus pour aider tous les vétérans qui pourraient avoir besoin de notre aide, notamment dans leur phase de transition de l'armée au civil, grâce à un processus de traitement des demandes et à des procédures internes destinés à accélérer la prise de décisions et l'accès aux prestations et aux traitements.

Nous continuons de travailler avec nos collègues des FAC pour nous assurer qu'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin, et que nous allons pouvoir accompagner la croissance de ce secteur.

• (1700)

Alana Hirtle: Merci.

Je vais maintenant passer à ma dernière question. Le mois dernier, les membres du Comité qui ont participé à une cérémonie en hommage aux vétérans, ont entendu parler de la nécessité d'adapter leur régime de prestations. Existe-t-il des volets de services qui pourraient être adaptés pour les vétérans, tant en amont qu'en aval des dispositions budgétaires?

[Français]

Christine McDowell: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Il est certain que nous sommes présents auprès des vétéranes de partout au pays, notamment des membres du Conseil des vétéranes. Nous cherchons à faire davantage participer les femmes pour que leurs réalités quotidiennes soient reflétées dans les services et les avantages que nous offrons. Ces points de vue sont particulièrement intéressants. Nous avons spécifiquement entrepris une analyse comparative entre les sexes plus, dite ACS Plus, des programmes et avantages que nous administrons. Nous avons mis à jour notre table des invalidités et nos LDA, nos lignes directrices sur l'admissibilité, pour tenir compte des situations propres aux vétéranes.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Harris.

Avez-vous bien noté que j'aimerais savoir où sont les cliniques partout au Canada, d'un océan à l'autre?

Steven Harris: Je peux vous transmettre cette information sans problème.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est excellent.

Ce serait bien d'avoir les données sur le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, tant au Québec qu'ailleurs.

Avez-vous des données sur les vétérans dont la langue maternelle est le français? Avez-vous ces informations?

Christine McDowell: Monsieur Harris, avons-nous les données sur la langue maternelle des vétérans?

Steven Harris: Nous avons plusieurs données au sujet de la langue officielle maternelle des vétérans et des vétéranes.

En ce qui concerne le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, mon collègue M. Mitch Freeman pourrait vous répondre.

Marie-Hélène Gaudreau: Quel est le pourcentage de vétérans francophones au Québec?

Mitch Freeman (sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement, ministère des Anciens Combattants): Je vous remercie de cette question.

Je n'ai pas cette donnée en ce moment, mais je serai heureux de transmettre l'information au greffier.

Marie-Hélène Gaudreau: Je voudrais aussi savoir quel pourcentage du budget est investi dans le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille au Québec. Nous aurons donc de nombreux chiffres et nous pourrions faire une analyse.

J'ai une dernière question à poser. Pourquoi faisons-nous encore affaire avec des sous-traitants qui n'ont pas nécessairement l'expertise requise? Des organismes comme le Sentier nous disent qu'un peu plus d'argent, c'est une chose, mais qu'il faut aussi des ressources médicales. Pourquoi ne faisons-nous pas plus souvent affaire avec des organismes dûment habilités?

Christine McDowell: Je vous remercie de votre question.

Monsieur Harris, pouvez-vous y répondre?

Steven Harris: Je travaille avec plusieurs organisations qui appuient les vétérans et les vétéranes non seulement en ce qui a trait au Fonds pour le bien-être, mais aussi directement pour répondre aux différents besoins spéciaux existants de nos clients, c'est-à-dire des vétérans et des vétéranes.

Cependant, il faut aussi une expertise. Je ne veux pas dire que les organismes auxquels vous faites référence n'ont pas d'expertise, mais nous avons besoin de gens dotés d'une expertise médicale, d'une spécialité et de toutes sortes de choses. C'est idéal s'ils ont une spécialité médicale et s'ils sont spécialisés dans l'histoire des vétérans...

La présidente: Merci beaucoup.

Je suis vraiment désolée, monsieur Harris. Je ne peux pas vous signaler que c'est fini autrement qu'en vous interrompant. Pardonnez-moi.

• (1705)

[Traduction]

La présidente: Nous passons à Mme Wagantall, pour cinq minutes.

Cathay Wagantall: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Harris, le graphique 1 du plan ministériel 2025-2026 indique que le budget total du ministère diminuera de 2,2 milliards de dollars l'an prochain. Pouvez-vous me dire très brièvement si cela est essentiellement dû au fait que des vétérans visés par la Loi sur les pensions sont décédés et qu'ils ne font plus partie des bénéficiaires?

Steven Harris: Madame la présidente, je vais laisser à notre directeur des services financiers le soin de répondre à cette question.

Pierre Tessier: Deux grands facteurs expliquent que le budget soit désormais de 5,6 milliards de dollars. Le premier est celui de l'extinction d'un financement temporaire à la fin du mois de mars. Le deuxième tient à un défaut de mise à jour régulière des ajustements annuels quasi législatifs qui encadrent la façon dont le financement est prévu. Ces deux points ont été réglés. En fait, c'est grâce au financement permanent, soit les 184,9 millions de dollars sur quatre ans et les 40 millions de dollars récurrents, que nous parviendrons à traiter un plus grand nombre de demandes de prestations d'invalidité au fur et à mesure qu'elles nous arriveront, ainsi que...

Cathay Wagantall: Je comprends cela. C'est une bonne réponse.

Très brièvement, en 2021, le gouvernement a donné suite à une recommandation l'invitant à débloquer un financement pour les soins de santé mentale aux membres des familles de vétérans. Je comprends qu'Anciens Combattants Canada ne peut rien faire à ce sujet sans un changement législatif. A-t-on cherché à déterminer les coûts associés à ce genre de dispositions? Des recommandations ont-elles été faites au gouvernement pour qu'il passe aux actes relativement à ce qu'il a accepté de présenter dans le projet de loi? Je ne sais pas qui devrait répondre à cette question.

Mitch Freeman: Nous avons fait tout un travail pour nous assurer que les familles reçoivent des soins en santé mentale, dans les limites de nos capacités et du cadre législatif actuel, comme vous l'avez souligné. Nous sommes en train d'étudier la voie à suivre pour y parvenir. Pour le moment, rien n'a encore été décidé, mais toute décision aura un impact sur le cadre législatif.

Cathay Wagantall: Il faudrait que le gouvernement présente un projet de loi pour lancer le processus visant à déterminer comment cela s'inscrirait dans le budget global d'Anciens Combattants Canada.

Mitch Freeman: Il faudrait certainement envisager un changement législatif. Ce serait une décision du Parlement.

Cathay Wagantall: N'a-t-on rien fait à ce sujet jusqu'ici?

Mitch Freeman: Je n'ai rien vu passer au Parlement relativement à ce genre de décision.

Cathay Wagantall: D'accord. Merci.

Je suis désolée. Je vais céder la parole à...

La présidente: Il vous reste du temps.

Allez-y pour deux minutes et demie, monsieur Richards.

Blake Richards: J'ai une question pour quiconque est le mieux placé pour y répondre...

Madame McDowell, en ce qui concerne les stratégies d'emploi et de lutte contre l'itinérance des vétérans, pouvez-vous me dire combien a coûté chacun de ces deux programmes jusqu'ici, et préciser en fonction de quoi on peut déterminer si ces deux stratégies ont abouti?

Christine McDowell: Ces deux programmes sont certainement très importants et essentiels pour les vétérans.

Il est évident qu'aucun ancien combattant ne devrait se retrouver à la rue, sans abri. Nous prenons cela très au sérieux et travaillons avec nos partenaires de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour mettre en œuvre le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans.

Blake Richards: Je suis désolé. Je ne veux pas vous interrompre. Je suis d'accord avec vous — nous sommes tous deux d'accord sur l'importance des stratégies —, mais j'ai très peu de temps à ma disposition et vous savez que la présidente va m'interrompre si je le dépasse.

Je veux simplement savoir combien coûtent ces deux programmes et quels sont les paramètres de réussite, et puis, j'aurai une question complémentaire.

Christine McDowell: Pour ces détails, je vais demander à Mitch Freeman de vous parler des coûts et des mesures d'évaluation.

Blake Richards: Comme nous risquons de manquer de temps, dans votre réponse, je vous invite à me dire exactement combien de vétérans ont trouvé un emploi grâce à votre stratégie d'emploi et combien d'entre eux ont trouvé un logement grâce à votre stratégie de lutte contre l'itinérance. Pour le moins, donnez-moi des valeurs approchées?

Mitch Freeman: Rapidement...

Je ne peux parler que des sans-abris. Mon collègue, Steven Harris, pourrait vous parler des chiffres concernant l'emploi.

Le Programme de lutte contre l'itinérance représente environ 79,1 millions de dollars sur toute la durée du projet. Depuis sa création et jusqu'en mars 2025, il a permis d'accompagner plus de 1 400 vétérans et d'aider 233 d'entre eux à trouver un logement sûr.

• (1710)

Steven Harris: Je dirais que le coût de la Stratégie nationale d'emploi des vétérans est lié aux coûts internes, c'est-à-dire aux coûts que représentent les effectifs permanents, soit les ETP, le per-

sonnel affecté à l'élaboration de la stratégie, les experts-conseils et ce genre de choses. On parle de sept ou huit ETP pour élaborer la stratégie.

Quant aux résultats, ils dépendent beaucoup de la mobilisation des employeurs. Les vétérans peuvent bénéficier de tout un système d'aide pour trouver un emploi notamment avec nos services de réorientation professionnelle offerts à 2 100 vétérans par année. Nous avons aussi mobilisé 7 000 participants à la faveur de webinaires axés sur la recherche d'emploi et d'entrevues directes avec des employeurs.

La présidente: Merci...

Blake Richards: Je suis désolé, mais peut-il nous donner une idée du nombre de personnes qui ont décroché un emploi? Nous n'avons pas obtenu de réponse à ce sujet.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Harris. J'apprécie vraiment votre témoignage.

Je vous présente de nouveau mes excuses.

C'est maintenant au tour de M. Casey, pour cinq minutes.

Sean Casey: Merci, madame la présidente.

Madame McDowell, les nouveaux fonds prévus dans le budget sont de 184,9 millions de dollars, d'une part, et de 40,1 millions de dollars par année, d'autre part. Est-ce que vous-même ou un membre de votre équipe pouvez nous fournir une ventilation de ces fonds?

Christine McDowell: Absolument. Je vais peut-être demander à M. Harris de vous parler de la façon dont les 184,9 millions de dollars seront utilisés pour stabiliser notre réseau de prestation de services.

Steven Harris: La ventilation des 184 millions de dollars serait de 40 millions de dollars par année pour l'emploi, ce qui stabiliserait essentiellement et de façon permanente le personnel affecté à l'évaluation des prestations d'invalidité et aux questions connexes. Cela représente 40 millions de dollars par an.

Tout dépassement de l'enveloppe de 160 millions de dollars est destiné à la modernisation des services. Nous avons entendu quelques réponses, plus tôt au cours de la séance, sur ce qu'est la modernisation des services: l'amélioration des systèmes internes de TI, l'amélioration des processus et autres choses qui nous aideront à mieux servir les vétérans en leur offrant un service plus rapide et plus efficace et en leur donnant les moyens d'obtenir les services le plus rapidement possible.

C'est l'innovation, considérée en tant qu'automatisation, qui aide à faire bouger les choses au ministère et à favoriser des prises de décisions plus rapides de même qu'à faciliter l'accès aux prestations et aux services offerts aux vétérans. Ces mesures seront mises en œuvre au cours des deux prochains exercices. Cela débutera le 1^{er} avril de l'an prochain, sous réserve d'une approbation globale et d'un examen général, ce qui aidera immédiatement les vétérans à accéder plus facilement aux services.

Sean Casey: D'accord. Ma prochaine question va porter sur la façon dont vous mesurez la satisfaction des clients. Un grand nombre de nos témoins invités par les conservateurs nous ont déclaré des choses assez horribles au sujet du traitement qu'ils avaient effectivement reçu ou qu'ils avaient l'impression d'avoir reçu d'Anciens Combattants Canada.

J'aimerais savoir s'il s'agit là d'un échantillon représentatif de votre clientèle. Expliquez-nous comment vous mesurez la satisfaction des vétérans qui vous appellent pour bénéficier de vos services, et dites-nous quelles informations vous dérivez des mécanismes de mesure dont vous disposez.

Christine McDowell: Dans tout ce que nous faisons, nous comptons absolument sur les retours des vétérans qui sont essentiels pour n'importe quel service. Nous tenons compte de cette rétroaction, même si elle est anecdotique.

Nous avons recours à un certain nombre d'outils pour recueillir les réactions des vétérans, comme l'enquête nationale sur les vétérans. Je vous ai précisé que nous sollicitons l'avis de nos groupes consultatifs. Comme je le disais, nous effectuons des sondages. Nous communiquons directement avec les groupes sous-représentés et recueillons leurs commentaires. Toutes ces réactions que nous recueillons nous permettent de donner forme aux services et avantages que nous offrons.

Je vais céder la parole à M. Freeman.

Vous pourriez peut-être nous parler des sondages nationaux que nous effectuons auprès de nos clients.

• (1715)

Mitch Freeman: Certainement. Merci beaucoup pour cette question, et je vais apporter quelques précisions à ce que mon collègue vient de vous dire.

Tous les deux ans, nous effectuons un sondage national auprès de nos clients. Notre échantillon est constitué d'un sous-ensemble statistiquement représentatif de clients du ministère des Anciens Combattants.

Je n'ai pas les chiffres précis, contrairement — je suppose — au sous-ministre adjoint, à M. Harris, qui en a besoin pour avoir une idée de la satisfaction générale, mais nous disposons d'un échantillon statistiquement pertinent dérivé de ce sondage qui est administré auprès des vétérans tous les deux ans.

Sean Casey: Ce budget prévoit-il la fermeture de bureaux de district?

Christine McDowell: Non.

Sean Casey: Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Casey.

Sur ce, je vais utiliser les dernières minutes qu'il reste pour remercier nos témoins.

Je vais d'ailleurs suspendre la séance très brièvement pour que nous puissions vous dire au revoir.

Au nom de tous les membres du Comité: merci, joyeux Noël, joyeuses Fêtes et très bonne année.

• (1715)

(Pause)

• (1720)

La présidente: Nous allons devoir maintenant nous pencher sur certaines questions. Merci beaucoup à vous tous.

J'ai une série de questions à vous poser.

Le Comité souhaite-t-il voter sur le budget supplémentaire des dépenses maintenant?

Des députés: Oui.

La présidente: Il y a deux crédits dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2025-2026.

À moins que quelqu'un ne s'y oppose, je vais demander le consentement unanime du Comité pour grouper ces crédits en vue de prendre une décision. Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des députés: D'accord.

Un député: Avec dissidence.

La présidente: C'est adopté avec dissidence.

Les deux crédits renvoyés au Comité dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2025-2026 sont-ils adoptés?

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Crédit 1b—Dépenses de fonctionnement.....12 309 816 \$

Crédit 5b—Subventions et contributions.....1 \$

(Les crédits 1b et 5b sont adoptés avec dissidence.)

La présidente: Dois-je faire rapport des votes à la Chambre?

Des députés: Oui.

La présidente: Merci beaucoup.

Avant de présenter une motion d'ajournement, j'aimerais savoir si le Comité est prêt à adopter un budget. À cause, sans doute, de la teneur de nos dernières réunions, nous n'avons pas adopté de budget pour l'étude du budget supplémentaire des dépenses (B) que nous venons de boucler. Le greffier a envoyé ce budget à tout le monde le jeudi 27 novembre. Ce n'est pas un gros montant, mais je dois le faire adopter.

Plaît-il au Comité d'adopter le budget?

Des députés: Oui.

Le président: Merci.

Blake Richards: Ce serait quand même bien de savoir ce que nous sommes en train de faire.

La présidente: Ce sont là des aspects procéduraux très importants qui relèvent de mon rôle.

[Français]

Notre prochaine réunion aura lieu le jeudi 4 décembre 2025. Nous reprendrons l'étude sur la prévention du suicide chez les vétérans. Nous accueillerons des témoins au cours de la première heure. La deuxième heure se déroulera à huis clos pour donner des instructions à notre analyste en vue de la rédaction de ce rapport.

Le Comité souhaite-t-il ajourner la réunion? Oui?

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>